



# FONDATION RENÉ CASSIN

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019





© Claude Truong-Ngoc

## DANS CE NUMÉRO

<b>MOT DU PRÉSIDENT</b> .....	<b>03</b>
<b>L'ÉQUIPE</b> .....	<b>04</b>
<b>ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES</b>	
<a href="#">La Fondation René Cassin</a> .....	<b>05</b>
<a href="#">Donateurs et Partenaires</a> .....	<b>05</b>
<b>ENSEIGNEMENT</b>	
<b>Sessions de formation en France</b>	
• <a href="#">Formation Intensive sur le droit des réfugiés</a> .....	<b>06</b>
• <a href="#">Session d'été</a> .....	<b>11</b>
 <a href="#">La Clinique des Droits de l'Homme</a> .....	<b>19</b>
 <b>Sessions de formation à l'étranger</b>	
• <a href="#">Session de formation de Ouagadougou (Burkina Faso)</a> .....	<b>21</b>
• <a href="#">Session de formation de Bamako (Mali)</a> .....	<b>25</b>
• <a href="#">Session de formation de Yaoundé (Cameroun)</a> .....	<b>29</b>
• <a href="#">Session de formation de Buenos Aires (Argentine)</a> .....	<b>33</b>
• <a href="#">Session de formation de Dakar (Sénégal)</a> .....	<b>37</b>
 <b>COLLOQUES ET ACTIVITÉS DE FORMATION</b>	
• <a href="#">Séminaire sur le droit des étrangers et le droit international des réfugiés</a> .....	<b>42</b>
• <a href="#">Conférence « Défendre les droits de l'homme : un combat perdu d'avance ? »</a> .....	<b>43</b>
• <a href="#">Conférence sur la Cour européenne des droits de l'homme et les droits des minorités dans la jurisprudence de la Cour</a> .....	<b>43</b>
• <a href="#">Conférence « l'état de l'État de Droit en Europe »</a> .....	<b>44</b>
 <b>ACTIVITÉS DE RECHERCHE</b>	
• <a href="#">Prix de thèse</a> .....	<b>46</b>
• <a href="#">Publication</a> .....	<b>47</b>
 <b>AUTRES ACTIVITÉS</b>	
• <a href="#">Le Concours européen de plaidoiries René Cassin</a> .....	<b>48</b>
• <a href="#">Le Concours de plaidoiries de Budapest</a> .....	<b>51</b>
 <b>NOTRE PROGRAMME DE E-LEARNING</b> .....	<b>52</b>

L'an 2019 clôt les quatre premières années de fonctionnement de la Fondation René Cassin - Institut International des Droits de l'Homme depuis que le décret du Premier Ministre du 11 décembre 2015 l'a créée à partir de l'ancien Institut International des Droits de l'Homme, lui-même fondé par René Cassin, Karel Vasak, Polys Modinos et quelques autres en 1969, peu après la remise du Nobel de la Paix décerné à Cassin. Cet anniversaire, le cinquantième (!) a été fêté le 12 décembre 2019 par un très beau colloque organisé à la Cour européenne des droits de l'homme avec le soutien de celle-ci (dont René Cassin fut président) et de la Ville de Strasbourg, co-fondatrice de la Fondation. Le thème, l'état de l'Etat de droit en Europe, avait été proposé par le très dynamique Directeur de notre institution, Sébastien Touzé, et l'actualité lui donnait une importance particulière, tant l'Etat de droit - inséparable de la démocratie et des droits de l'homme - se trouve malheureusement menacé en de nombreux endroits de notre continent et de la planète.

Se pencher sur l'année 2019 permet cependant de trouver des sujets de satisfaction. La situation budgétaire de la Fondation, qui s'était détériorée en 2017, a poursuivi son redressement, commencé l'an dernier. Un des facteurs de celui-ci a été le succès de la session d'été (la 50ème) et de sa nouvelle formule : quatre semaines au lieu de trois, avec deux modules (droit international des droits de l'homme, d'une part, droit international pénal et droit international humanitaire, d'autre part), les participants pouvant s'inscrire à l'un des modules ou aux deux. La formule sera renouvelée en juin-juillet 2020. Cette amélioration de nos finances, au prix d'une gestion rigoureuse par notre équipe, se fait, il faut le dire, en dépit de la rareté des subventions publiques et de la stagnation des mécénats et dons privés. C'est là un phénomène général, qui touche tout le monde de l'humanitaire.

Nous prenons des mesures, appuyées sur des recommandations de la Cour des comptes, qui contrôle pour rendre notre gestion plus efficace et pour chercher des ressources supplémentaires. D'autres suggestions de la Cour, concernant nos organes d'administration et de conseil, vont être suivies.

Heureusement, l'inscription de la Fondation au contrat triennal Etat - Ville - Région va se concrétiser dès 2020 par des travaux de rénovation de l'immeuble, qui en a bien besoin, et par des équipements télématiques et audiovisuels, afin de mettre en ligne les cours de nos enseignants. L'appui de la Ville et de la Région est précieux. Le conseil municipal de Strasbourg a adopté à l'unanimité la délibération autorisant le financement des investissements inscrits au contrat triennal, et la Région devrait en faire de même sous peu.

Sur le plan interne, l'arrivée bienvenue en juillet d'une directrice-adjointe, Mme Valérie Baud-Candau, a renforcé notre équipe, talentueuse mais trop peu nombreuse, et va en particulier permettre de mettre le contrat triennal en œuvre.

Par ailleurs, deux manifestations traditionnelles connaissent toujours la réussite : le concours Cassin de plaidoiries en avril, dont le jury de finale a cette fois été présidé par M. Louis Schweitzer, et la formation intensive sur le droit des réfugiés, en coopération avec le HCR des Nations Unies, en juin. Le succès du « Cassin » est tel que de plus en plus d'équipes veulent s'inscrire ; par ailleurs une convention d'association entre la Fondation, le Barreau de Strasbourg et la Faculté de droit, approuvée par le conseil d'administration, permettra pour le concours de mieux coordonner et répartir les responsabilités.

Parmi les sujets de préoccupation figurent les difficultés, notamment pour des raisons de sécurité, à organiser certaines sessions délocalisées. Cinq seulement ont pu se tenir en 2019, dans l'ordre chronologique à Ouagadougou, Bamako, Yaoundé, Buenos Aires et Dakar. Il y en a eu nettement plus les années précédentes, et il devrait, il faut l'espérer, s'en tenir sept en 2020.

En revanche, les bonnes relations de notre Fondation font plaisir, qu'il s'agisse des universités, françaises et étrangères, des cours et tribunaux, des Barreaux, des autres professions juridiques, comme les notaires, des organismes de la société civile. Le grand succès de participation au colloque du 12 décembre, malgré les très sérieuses difficultés conjoncturelles affectant les transports, en est une preuve parmi d'autres. Et des pays européens comme l'Espagne et d'autres, ou extra-européens comme le Japon, accordent à la Fondation considération et soutien. Qu'ils en soient remerciés.

En réalité, la vocation d'enseignement, de recherche, de mobilisation, de la Fondation René Cassin est et reste indispensable dans un temps où les droits et libertés, pour de multiples raisons, sont en butte au désenchantement, voire aux critiques ou aux menaces. C'est un peu le creux de la vague pour les droits de l'homme... Puissent les années qui viennent amorcer une remontée du cycle ! Puisse notre Fondation, dans la mesure de ses moyens, y contribuer le mieux possible !

Jean-Paul COSTA  
Président de la fondation René Cassin,  
Ancien Président de la CEDH

# L'ÉQUIPE

## BUREAU

Jean-Paul COSTA, Président  
Françoise TULKENS, Vice-Présidente  
Luis JIMENA QUESADA, Secrétaire général  
Dominique ADAM, Trésorier

## DIRECTION

Sébastien TOUZÉ, Directeur  
Valérie BAUD-CANAU, Directrice adjointe

## ÉQUIPE

Anne-Laure SENÉ, Assistante de Direction  
Kathy BINGLER, Responsable Administrative et Financière  
Elsa ZIMMER, Chargée de programmes  
Muriel SOGNIGBÉ SANGBANA, Chargée de programmes  
Agathe PETIT, Assistante de recherche  
Anne-Laure MÉAR, Assistante de recherche  
Evangelia VASALOU, Assistante de recherche



# ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

## LA FONDATION RENÉ CASSIN – INSTITUT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

L'Institut International des Droits de l'Homme est devenu une Fondation reconnue d'utilité publique par un décret pris en Conseil d'État et publié au Journal Officiel le 13 décembre 2015. Ce changement de statut permet à la nouvelle Fondation d'avoir les moyens de ses ambitions et de continuer à travailler en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'homme en France et dans le monde.

La structure de la Fondation :

Jean-Paul COSTA, Président  
Françoise TULKENS, Vice-Présidente  
Luis JIMENA QUESADA, Secrétaire Général  
Dominique ADAM, Trésorier  
Sébastien TOUZÉ, Directeur  
Valérie BAUD-CANAU, Directrice adjointe

## DONATEURS ET PARTENAIRES

**Grâce au soutien de ses donateurs et partenaires, la Fondation peut mettre en place et développer ses activités de formation et de recherche. Les activités de la Fondation sont soutenues par :**

Agence Universitaire de la Francophonie, Ambassade de France au Cameroun, Ambassade de France au Liban, Ambassade de France au Mali, Ambassade de France en Argentine, Ambassade de France au Sénégal, Association des Amis de la Commission européenne des droits de l'homme, Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, Barreau de Strasbourg, Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (BRAO-HCDH), Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD), Claude Ringeison, Comité Sénégalais des Droits de l'Homme (CSDH), Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), Conseil de l'Europe, Conseil interrégional des notaires de la Cour d'Appel de Colmar-Metz, Cour européenne des droits de l'homme, Délégation de l'Union européenne à Dakar, Division des droits de l'homme de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA), Ecole de la Magistrature (EMA), Ecole Régionale des Avocats du Grand-Est (ERAGE), Editions Pedone, Editions LexisNexis, Faculté de Droit de l'Université de Buenos Aires, Faculté de Droit, Sciences Politiques et Gestion de Strasbourg, Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté, Fondation Marangopoulos, Gilbert Cassin, Hermès International, Initiative de la Société Civile (ISC), Horizon Amitié, Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), Institut Français de Buenos Aires, MédiaDroit, Ministère de la Justice du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, Ministère français de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), Observatoire International de la Démocratie et de la Gestion des Crises et des Conflits (OIDE), Organisation Internationale de la Francophonie, Région Grand Est, Représentation en France du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), Représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe du Danemark, Représentation permanente du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, Représentation permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe, Sciences Po Strasbourg, Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en Haïti, Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Sénégal, Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Mali, Société E&G, Université de Poitiers, Université de Strasbourg, Ville de Strasbourg.

# SESSIONS DE FORMATION EN FRANCE

## 1. SESSIONS D'ENSEIGNEMENT

### FORMATION INTENSIVE SUR LE DROIT DES RÉFUGIÉS

#### PRESENTATION ET OBJECTIFS

La formation intensive sur le droit des réfugiés est – depuis 2018 – le nouvel intitulé du Cours d'été sur le droit des réfugiés organisé par la Fondation René Cassin et la Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) en France, en partenariat avec Horizon Amitié. Cette 22ème Formation intensive s'est tenue à Strasbourg du 17 au 28 juin 2019. Les enseignements ont été dispensés en français, par des experts du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, ainsi que par des spécialistes du monde académique, institutionnel et judiciaire.



#### PROGRAMME

THÈMES	INTERVENANTS
Allocutions de bienvenue	Jean-Paul COSTA, Président de la Fondation René Cassin, Ancien Président de la Cour européenne des droits de l'homme Christel PHILIPPS, Cheffe de service CAES, Directrice du Pôle Asile et Migration Paolo ARTINI, Représentant en France du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
Conférence inaugurale : Peut-il exister un droit d'asile sans liberté de circulation ?	Serge SLAMA, Professeur de droit public à l'Université Grenoble Alpes
Exercice de simulation d'une juridiction : ouverture	Muriel SOGNIGBE SANGBANA, Chargée de programmes, Fondation René Cassin Dia Jacques GONDO, Administrateur principal chargé de la protection, HCR Paris
Droit des réfugiés et droit international des droits de l'homme	Niki ALOUPI, Professeur agrégé de droit public à l'Université Paris II Panthéon-Assas, Juge assesseur représentant du HCR auprès de la CNDA
Le HCR : son mandat et ses activités	Caroline LALY-CHEVALIER, Legal Officer / Conseillère juridique, HCR Paris
Le Pacte Mondial sur les Réfugiés	Mamadou Dian BALDE, Directeur adjoint de la Division de la Résilience et des Solutions, HCR, Genève
Le principe de non-refoulement et les droits des réfugiés	Hélène RASPAIL, Maître de conférences à l'Université du Maine, Juge assesseur représentant du HCR auprès de la CNDA
Les déplacés internes	Rolince MBUNGO, Administrateur associé chargé de protection, HCR Paris
L'apatridie : Cadre juridique, mandat et action du HCR	Véronique de RYCKERE, Conseillère juridique, BELBR Protection, UNHCR Bruxelles
Le statut de réfugié : inclusion dans le champ de la Convention de Genève	Jean-Yves CARLIER, Professeur à l'Université Catholique de Louvain, Avocat au Barreau du Brabant Wallon
Le statut de réfugié : exclusion et cessation	Jean-Yves CARLIER, Professeur à l'Université Catholique de Louvain, Avocat au Barreau du Brabant Wallon
Les politiques européennes en matière d'asile et d'immigration	Sylvie SAROLEA, Professeure à l'Université Catholique de Louvain, Avocate au Barreau du Brabant Wallon

## THÈMES

## INTERVENANTS

Conférence spéciale : Les réfugiés et les demandeurs d'asile dans la jurisprudence de la CEDH

**Ledi BIANKU**, Professeur associé à l'Université de Strasbourg, Ancien Juge à la CEDH

Présentation des activités du HCR-Strasbourg avec ses interlocuteurs du Conseil de l'Europe : L'accès au territoire et le droit d'asile

**Jutta SEIDEL**, Associée juridique principale, Représentation de l'UNHCR auprès des Institutions européennes à Strasbourg  
**Matthieu BIRKER**, Conseiller, Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme  
**Sebastien RIETZ**, Administrateur, Secrétariat du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)

La protection des enfants migrants non-accompagnés

**Daniel SENOVILLA HERNANDEZ**, Chercheur postdoctoral, Laboratoire MIGRINTER, Migrations, Espaces et Sociétés – UMR 7301 – Université de Poitiers – CNRS

Réinstallation et autres voies d'accès légal au pays tiers

**Inge DE LANGHE**, Senior Protection / Durable Solutions Officer, DIP/Protection management, UNHCR Genève

La protection des réfugiés dans le contexte d'afflux massifs

**Dia Jacques GONDO**, Administrateur principal chargé de la protection, HCR Paris

Présentation Horizon Amitié : L'accompagnement juridique et social des migrants et demandeurs d'asile en France : l'action de l'Association Horizon Amitié

**Amina BOUCHRA**, Directrice Adjointe d'Horizon Amitié  
**Christel PHILIPPS**, Directrice du Pôle Asile et Migration, Horizon Amitié

Exercice de simulation d'une juridiction : Décisions

**Mathieu BOIDE**, Juge à la Cour Nationale du Droit d'Asile

## BILAN

**Cette année, la formation intensive sur le droit des réfugiés a accueilli 42 participants dont 21 hommes et 21 femmes. Les participants venaient de France, du Niger, de République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, du Cameroun, d'Algérie, d'Argentine, du Bénin, du Brésil, du Burkina Faso, du Canada, de Cote d'Ivoire, du Mali, du Maroc, du Rwanda, du Sénégal, de Suisse et de Tunisie. Ils avaient également un profil varié :**

- Officiels gouvernementaux et fonctionnaires
- Membres des Commissions nationales d'éligibilité (y compris OFPRA)
- Magistrats
- Avocats
- Personnels du HCR
- Personnels et chargés de l'assistance juridique et de la protection des réfugiés
- Membres d'ONG internationales et nationales, d'organisations internationales
- Universitaires, doctorants et étudiants.

Cette formation est composée de cours francophones dispensés en droit international des réfugiés. Ils abordent les problématiques internationales et régionales touchant aux questions de réfugiés et de personnes déplacées. La qualité des interventions est directement liée au choix des intervenants, à leur expérience ou à leur expertise académique. Les participants sont eux-mêmes, pour la grande majorité, des praticiens et le but recherché à travers les cours est de leur permettre d'avoir des outils utiles pour guider, au-delà des textes juridiques, leur pratique de la protection internationale des réfugiés.

Les intervenants ont contribué à créer une ambiance de travail stimulante et enrichissante, en donnant des exemples concrets de mise en œuvre des principes de la protection internationale, et en suscitant également les réactions et commentaires de la part des participants sur leurs propres expériences. La formation a permis d'engager des discussions animées et une réflexion fructueuse sur la protection, la défense et la promotion du droit des réfugiés. La sélection des candidats a été réalisée conjointement par la Fondation René Cassin et le HCR et a permis de réunir un auditoire d'excellente qualité.

De manière générale, les participants ont apprécié l'ambiance générale du cours, les relations créées entre eux, ainsi que les contacts avec les différents intervenants. Les participants ont relevé la grande qualité des présentations, le choix des thèmes retenus, les documents de travail et les divers supports. Les enseignements délivrés et le programme de manière générale ont été de grande qualité. L'exercice de simulation de juridiction a été très apprécié par les participants. Ce cas leur a permis, en effet, d'aborder les problématiques vues en cours, dans le cadre d'un exercice pédagogique.



## TÉMOIGNAGE D'UNE PARTICIPANTE



Salomé COSSET - RODRIGUEZ  
Officière - OFPRA

Je suis officière de protection à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) depuis bientôt trois ans et j'ai eu l'opportunité de participer à la Formation Intensive sur le Droit des Réfugiés qui a eu lieu à Strasbourg en juin 2019. Mon travail en tant qu'officière de protection consiste à traiter les demandes d'asile des personnes en provenance des pays africains et européens qui m'ont été assignés. J'étudie les dossiers et entends les demandeurs sur leurs craintes et les persécutions auxquelles ils ont dû faire face dans leur pays de provenance afin d'établir leur besoin de protection.

C'est dans le cadre de mon activité professionnelle que j'ai eu connaissance des enseignements dispensés par la Fondation René Cassin en collaboration avec le HCR. En effet, chaque année, plusieurs formations sont proposées afin de d'enrichir et d'améliorer nos pratiques. Si j'ai choisi de suivre la Formation Intensive sur le Droit des Réfugiés c'est dans le but d'élargir mes compétences professionnelles mais aussi de comprendre et répondre au mieux aux besoins des personnes qui demandent l'asile en France. L'OFPRA est une étape dans la vie d'un réfugié mais il était important pour moi de maîtriser l'ensemble de ce parcours ainsi que les institutions et les organismes qui le jalonnent.

En outre, le fait que les cours soient dispensés par des experts a particulièrement motivé ma volonté de participer à cette formation. Selon moi, ce mode d'enseignement ajoute grandement à la richesse de cette formation. L'implication des intervenants ainsi que leur appétence pour les sujets exposés a permis de rendre les conférences attractives et concrètes. Quant au contenu des modules, leur variété et leur exhaustivité permettent de balayer en un temps limité un large éventail de connaissances théoriques et pratiques, fournissant aux professionnels qui ont la chance de les suivre un état des lieux complet des politiques et des dispositifs, tant au niveau national ou régional qu'international, en matière de droit des réfugiés. En outre, l'exercice de juridiction mis en place offre une opportunité unique de mettre en pratique les acquis tout en engageant un échange d'idée au sein d'équipe de travail dont les horizons professionnels sont tout aussi variés. Car il s'agit également de cela : une rencontre et un partage d'expérience entre professionnels de différents horizons ; offrant ainsi une vision globale et une mise en commun des savoir-faire.

Durant ces deux semaines de formation intensive, les cours suivis tout comme les participants et spécialistes rencontrés m'ont permis de me rapprocher de la réalité des personnes réfugiées dans le monde mais également de maîtriser plus profondément les différents aspects de l'aide que l'on peut leur apporter notamment en matière d'asile. Grâce à l'exposé de la jurisprudence européenne et internationale en la matière, cette formation a également amélioré mes capacités d'analyse dans le cadre des demandes que je traite. De plus, cela m'a permis d'apporter certaines réponses aux personnes que je reçois mais également à mes collègues ou encore de comprendre comment les différents niveaux normatifs et institutionnels s'imbriquent dans le but de fournir une protection effective aux personnes qui en ont besoin.

## SESSION D'ÉTÉ DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME & DROIT INTERNATIONAL PÉNAL ET HUMANITAIRE

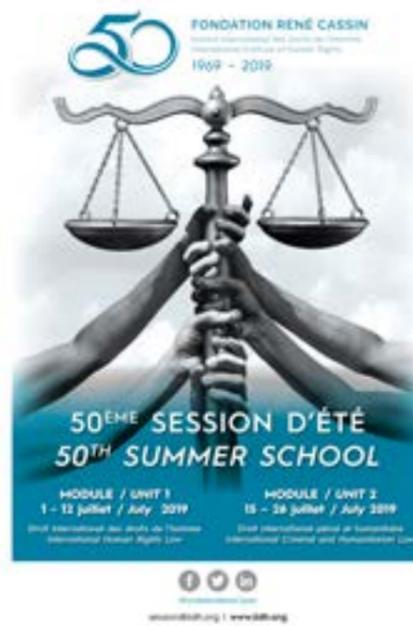


### PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Créée pour la première fois en 1970 par René Cassin, fondateur de l'Institut International des Droits de l'Homme, la session d'été vise à perfectionner les connaissances en droit international des droits de l'homme des participants. La 50ème session d'été s'est déroulée dans les locaux de l'ERAGE à Strasbourg, du 1er au 26 juillet 2019. Cette année, et pour fêter ses 50 ans d'existence, la session d'été a été repensée en proposant une session de quatre semaines divisée en deux modules au lieu d'une session thématique de trois semaines. L'un portant sur le droit international des droits de l'homme organisé du 1er au 12 juillet et l'autre portant sur le droit international pénal et humanitaire du 15 au 26 juillet. Ce dernier module a été organisé, pour la première fois, en partenariat avec le CICR. Chaque participant a eu le choix de s'inscrire à un seul module ou à l'ensemble des modules. Les cours ont été dispensés en français et anglais.

Cette session est destinée aux :

- Enseignants et Chercheurs
- Membres d'Organisations Non Gouvernementales
- Membres de professions juridiques
- Fonctionnaires nationaux et internationaux
- Étudiants de niveau avancé dans les sciences juridiques, politiques, humaines et sociales
- Autres professions concernées par les droits de l'homme



## PROGRAMME

THÈMES	INTERVENANTS
Discours d'ouverture	<b>Ksenija TURKOVIC</b> , Présidente de Section à la Cour européenne des droits de l'homme
Allocutions de bienvenue	<b>Jean-Paul COSTA</b> , Président de la Fondation René Cassin, Ancien Président de la Cour européenne des Droits de l'Homme, Président des RCA <b>Sébastien TOUZÉ</b> , Directeur de la Fondation René Cassin, Professeur, Université Panthéon-Assas (Paris II), Membre du Comité contre la Torture des Nations Unies
Discours de bienvenue	<b>Christophe DARBOIS</b> , Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Strasbourg
Témoignage – Le diplôme de la Fondation René Cassin	<b>Zoe HARPER</b> , Barrister at Doughty Street Chambers, Laureate of Fondation René Cassin – International Institute of Human Rights' Diploma
Remise du Prix de Mémoire Karel Vasak de l'association des amis de la Fondation René Cassin – Institut International des Droits de l'Homme	<b>Vladimir VASAK</b> , Reporter ARTE
Remise du Prix de thèse René Cassin 2019	Prix francophone par : <b>Fabien MARCHADIER</b> , Professeur à l'Université de Poitiers Prix Anglophone par <b>Jean-Paul COSTA</b> , Président de la Fondation René Cassin – Institut International des Droits de l'Homme, Ancien Président de la Cour européenne des droits de l'homme

THÈMES	INTERVENANTS
<b>Module 1</b> <b>Droit International des droits de l'homme</b>	
Conférence inaugurale – L'universalité nécessaire et inéluctable des droits inhérents à la personne humaine	<b>Antônio Augusto CANCADO TRINDADE</b> , Juge à la Cour Internationale de Justice, Professeur émérite de l'Université de Brasília, ancien Président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme
Le système européen de protection des droits de l'homme des Nations Unies et de ses institutions spécialisées	<b>FR. Olivier DE SCHUTTER</b> , Professeur, Université Catholique de Louvain, Co-Président du Groupe international d'experts sur les systèmes alimentaires durables (IPES-Food), Membre du Comité des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels – <b>Chaire Marangopoulos</b> <b>EN. Philip ALSTON</b> , Professor, New York University School of Law, United Nations Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights
Le système européen de protection des droits de l'homme	<b>FR. Marjorie BEULAY</b> , Maître de conférences, Université de Picardie Jules Verne <b>EN. Michael O'BOYLE</b> , former Deputy Registrar of the European Court of Human Rights
Le système interaméricain de protection des droits de l'homme	<b>FR. Fabián Omar SALVIOLI</b> , Professeur, Directeur de l'Institut des droits de l'homme de l'Université nationale de la Plata, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, ancien Président du Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies <b>EN. Elizabeth SALMON GARATE</b> , Professor, Director of the Institute for Democracy and Human Rights, Pontifical Catholic University of Peru, President of the Human Rights Council Advisory Committee of the United Nations
Le système africain de protection des droits de l'homme	<b>FR. Seni OUEDRAOGO</b> , Professeur, Université Ouaga II, Ministre de la Fondation Publique du Burkina Faso <b>EN. Manisuli SSENYONJO</b> , Professor, College of Business, Arts and Social Sciences, Brunel University London
La Charte arabe des droits de l'homme	<b>FR. Fabienne QUILLERÉ-MAJZOUB</b> , Professeur, Institut de l'Ouest : Droit et Europe, Université de Rennes 1 <b>EN. Mohamed Yehia MATTAR</b> , Clinical Professor, Head of Legal Skills Department, Qatar University College of Law
La protection des droits de l'homme en Asie	<b>FR. Emilie PRADICHIT</b> , Directrice et Fondatrice, Manushya Foundation <b>EN. Debbie STOTHARD</b> , Secretary General, International Federation for Human Rights, Coordinator of the Alternative ASEAN Network on Burma

THÈMES	INTERVENANTS
Diplôme de la Fondation René Cassin	FR. Guillaume DARTIGUE, Doctorant, Attaché temporaire d'enseignement et de recherche, Université de Strasbourg EN. Zoé HARPER, Barrister, Doughty Street Chambers
Conférence de clôture : Associer la science aux droits de l'homme : une voie indispensable pour parvenir à un développement durable	Angela MELO, Directrice des Politiques et Programmes, Secteur des Sciences sociales et humaines, UNESCO
Module 2 Droit International Pénal et humanitaire	
Conférence inaugurale : Vingt ans après l'adoption du Statut de Rome, où en est la justice pénale internationale ?	Marc PERRIN DE BRICHAMBAUT, Juge, Second vice-Président de la Cour Pénale Internationale
Droit International Pénal	
Les sources du droit international pénal	FR. Marina EUDES, Maître de conférences, Université Paris Nanterre EN. Kai AMBOS, Professor, Georg August Universität Göttingen, Judge Kosovo Specialist Chambers, The Hague
Les crimes internationaux	FR. Isabelle FOUCHARD, Chargée de recherche, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne EN. Gregory TOWNSEND, Professor of Practice at Brandeis University, Member of the ICC Advisory Committee on Legal Texts
Les juridictions pénales internationales	FR. Rafaëlle MAISON, Professeur, Université Paris-Sud EN. Antoine KESIA-Mbe MINDUA, Judge, President of the Pre-Trial Division, International Criminal Court
Les formes de la responsabilité pénale internationale	FR. Isabelle MOULIER, Maître de conférences, Université d'Auvergne EN. Gerhard KEMP, Professor, Stellenbosch University, Advocate of the High Court of South Africa
La coopération internationale en matière de justice pénale	FR. Robert ROTH, Professeur honoraire, Université de Genève EN. William A. SCHABAS, Professor, Middlesex University London
Procédure pénale internationale et protection des droits de l'homme	FR. Anne-Laure CHAUMETTE-VAURS, Maître de conférences, Université Paris Nanterre EN. Christoph SAFFERLING, Professor, International Criminal Law, Research Unit, Friedrich-Alexander-Universität Erlangen-Nürnberg

THÈMES	INTERVENANTS
Représentation de la défense et des victimes dans le procès pénal international	FR. François ROUX, Avocat honoraire, Ancien Chef du Bureau de la Défense du Tribunal Spécial pour le Liban EN. Sarah PELLET, Counsel, Office of Public Counsel for Victims, International Criminal Court
Droit International Humanitaire	
Introduction générale au droit international humanitaire : histoire, principes, sources conventionnelles et coutumières, place du droit international humanitaire dans le droit international public	FR. Ghislaine DOUCET, Conseiller juridique principal, Délégation du CICR, Paris EN. Alessandro AMOROSO, Legal adviser, ICRC Delegation, Paris
Champ d'application du droit international humanitaire, qualification des situations (CAI et CANI). Autres situations de violence	FR. Ghislaine DOUCET, Conseiller juridique principal, Délégation du CICR, Paris EN. Alessandro AMOROSO, Legal adviser, ICRC Delegation, Paris
Principes fondamentaux du droit international humanitaire – conduite des hostilités	FR. Caroline BRANDAO, Responsable du pôle Droit International Humanitaire, Croix-Rouge Française EN. Alessandro AMOROSO, Legal adviser, ICRC Delegation, Paris
Moyens et méthodes de guerre	FR. Caroline BRANDAO, Responsable du pôle Droit International Humanitaire, Croix-Rouge Française EN. Alessandro AMOROSO, Legal adviser, ICRC Delegation, Paris
Protection des personnes et des biens. Focus sur : violences sexuelles, protection des enfants, soins de santé en danger, protection des biens culturels	FR. Julie TENENBAUM, Conseillère juridique régionale, Délégation du CICR, Paris EN. Etienne KUSTER, Adviser for relations with academic circles, ICRC, Geneva
Participation directe aux hostilités	FR. Julie TENENBAUM, Conseillère juridique régionale, Délégation du CICR, Paris EN. Julie TENENBAUM, Conseillère juridique régionale, Délégation du CICR, Paris
Protection des personnes détenues (CAI et CANI) et problématiques contemporaines	FR. Etienne KUSTER, Adviser for relations with academic circles, ICRC, Geneva EN. Etienne KUSTER, Adviser for relations with academic circles, ICRC, Geneva
Mise en œuvre du droit international humanitaire et responsabilité en cas de violations. Régime des sanctions	FR. Julie TENENBAUM, Conseillère juridique régionale, Délégation du CICR, Paris EN. Etienne KUSTER, Adviser for relations with academic circles, ICRC, Geneva

THÈMES	INTERVENANTS
Défis contemporains au droit international humanitaire	FR. Julie TENENBAUM, Conseillère juridique régionale, Délégation du CICR, Paris EN. Etienne KUSTER, Adviser for relations with academic circles, ICRC, Geneva
Le CICR (mandat, mission, activités) et les autres acteurs humanitaires. Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge	FR. Ghislaine DOUCET, Conseiller juridique principal, Délégation du CICR, Paris EN. Etienne KUSTER, Adviser for relations with academic circles, ICRC, Geneva
Les outils documentaires	FR. Ghislaine DOUCET, Conseiller juridique principal, Délégation du CICR, Paris EN. Etienne KUSTER, Adviser for relations with academic circles, ICRC, Geneva
Conférence de clôture : les effets de la lutte contre le terrorisme sur le droit international humanitaire et les activités humanitaires	Ghislaine DOUCET, Conseiller juridique principal, Délégation du CICR, Paris
Cérémonie de clôture	Jean-Paul COSTA, Président de la Fondation René Cassin, Ancien Président de la Cour européenne des droits de l'homme Ghislaine DOUCET, Conseiller juridique principal, Délégation du CICR, Paris

## BILAN

Le bilan de cette session est très positif avec 194 participants répartis sur les quatre semaines de cours. Ils sont principalement originaires d'Afrique et d'Europe occidentale, représentant les professions suivantes : magistrats, avocats, juristes de profession et étudiants. Par ailleurs, cette 50ème édition a été l'occasion d'inaugurer le partenariat passé entre la Fondation René Cassin et le Comité International de la Croix Rouge dont les experts ont assuré les cours dispensés lors de la dernière semaine de cours. Cette intervention a été très appréciée par les participants qui ont salué la combinaison de la formation théorique et l'application pratique des connaissances par le recours aux cas pratiques. Ce partenariat sera renouvelé pour les prochaines éditions de la session d'été.

## LE DIPLÔME DE LA FONDATION

Le diplôme de la Fondation est ouvert aux participants de la session d'été qui disposent déjà de solides connaissances en droit international et comparé des Droits de l'Homme (niveau post-gradué, LLM ou Master). Distincts de l'examen en vue d'obtenir le certificat de réussite,

les examens se composent de trois épreuves (écrite, pratique et orale) et demandent un niveau très élevé de connaissances. La liste des lauréats du diplôme et toutes les informations relatives à celui-ci sont disponibles sur notre site internet. Cette année, Fiona HERVOUET a obtenu le diplôme de la Fondation René Cassin.



## TÉMOIGNAGE D'UNE PARTICIPANTE



Alisa GERASIMENKO  
Étudiante

Je suis Alisa Gerasimenko, actuellement étudiante en droit international public à l'Université MGIMO. L'un des moments forts de mon été a été ma participation à la 50ème session d'été de la Fondation René Cassin qui s'est déroulée à Strasbourg, France. Cette session était composée de deux parties : Droit International des Droits de l'Homme puis Droit International Pénal et Humanitaire. Chaque module offrait un programme complet comprenant des cours généraux et spéciaux. Si je devais mettre en avant trois des aspects les plus appréciables de mon expérience à la Fondation René Cassin, je mentionnerais les intervenants professionnels et disponibles, une communauté cosmopolite de participants et un environnement amical favorisant l'apprentissage et les échanges d'idées.

Par exemple, j'ai été particulièrement ravie de voir à quel point les cours étaient interactifs et palpitants : chaque professeur était prêt à répondre aux questions, donnait des explications claires et partageait ses perspectives sur les défis

modernes du droit international. La Fondation nous a offert une opportunité inégalée d'apprendre directement d'universitaires et de praticiens renommés.

J'ai également beaucoup apprécié la façon dont l'environnement varié et multiculturel a participé à l'enrichissement de cette expérience d'apprentissage. J'ai été étonnée de voir qu'une seule question pertinente posée par un participant pouvait entraîner un véritable débat académique. Par ailleurs, les activités proposées après les cours ont été une excellente occasion de nouer des amitiés. Je suis donc certaine de pouvoir affirmer aujourd'hui que la Session d'été de la Fondation René Cassin n'est pas seulement une formation de quatre semaines mais qu'elle permet de créer une véritable communauté qui perdure même après la fin des cours.

Pour terminer, la session d'été 2019 peut se vanter d'avoir mis en place une splendide atmosphère permettant de faire grandir le savoir. La Fondation René Cassin est un endroit mettant en avant un environnement intellectuel qui permet de satisfaire l'interminable soif de connaissance et d'expériences. Je voudrais remercier la Fondation pour l'impeccable organisation de cette Session d'été et de rendre accessible à chacun les droits de l'homme et le droit international.



## 2. LA CLINIQUE DES DROITS DE L'HOMME

La rentrée de la Clinique des droits de l'homme de Strasbourg a eu lieu en Septembre 2019 pour les deux promotions, soit 25 étudiants. La formation se déroule sur deux ans et allie formation théorique en droit international des droits de l'homme et formation pratique en se consacrant à l'étude et le traitement d'affaires contentieuses et en offrant une coopération solide avec divers acteurs qui interviennent dans le domaine des droits de l'homme.

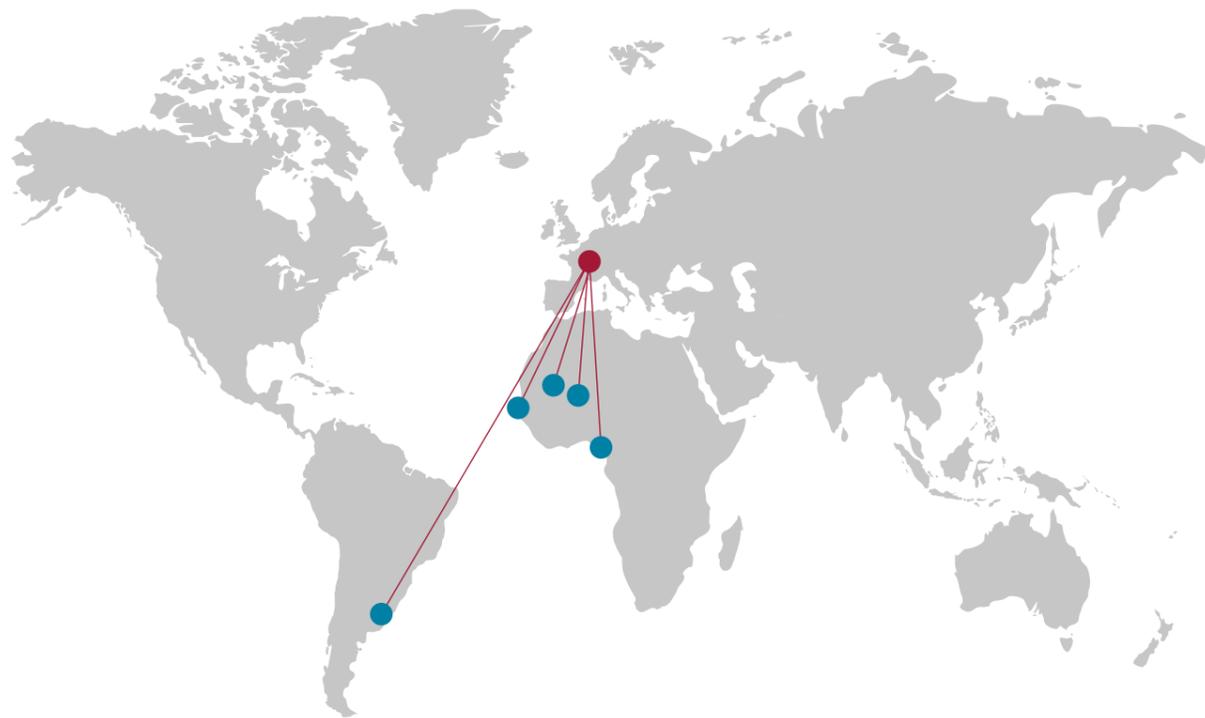
Les cliniciens sont amenés à travailler avec des partenaires qui sollicitent la Clinique sur différents thèmes ou problèmes juridiques mais également par groupes sur des thèmes proposés soit par les étudiants, soit par les professeurs encadrant cette formation. Ils suivent également des cours à la Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion de Strasbourg et des séminaires dispensés par des experts nationaux et internationaux dans les locaux de la Fondation.



# SESSIONS DE FORMATION A L'ÉTRANGER



La Fondation René Cassin, dont l'objectif est de promouvoir les droits de l'homme par le biais de l'enseignement en France et à l'étranger, organise, tout au long de l'année, des sessions de formation dans divers pays. Ces sessions, mises en place grâce à de nombreux partenariats, répondent à une forte demande de formation de la part des étudiants de niveau avancé ou des professionnels afin de renforcer leurs capacités à intervenir dans le domaine des droits de l'homme. Elles sont organisées en priorité dans des régions du monde où le manque de formation nuit à la mise en place d'un système efficace de protection et de promotion des droits de l'homme.



## Sessions délocalisées de la Fondation en 2019 :

### Ouagadougou, Burkina Faso

Criminalité transnationale organisée et droit international des droits de l'homme

### Bamako, Mali

Droit International Pénal

### Yaoundé, Cameroun

Liberté d'expression et droit international des droits de l'homme

### Buenos Aires, Argentine

Droits économiques, sociaux et culturels et droit de l'environnement

### Dakar, Sénégal

Droits de l'enfant et droit international des droits de l'homme

## OUAGADOUGOU, BURKINA FASO

### CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE ET DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

#### PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Le thème « Criminalité transnationale organisée et droit international des droits de l'homme » a suscité de nombreuses interrogations qui ont été soulevées lors de cette 1ère Session de formation de la Fondation René Cassin-Institut International des Droits de l'Homme à Ouagadougou, du 21 au 26 janvier 2019. Si elle s'impose par les impératifs sécuritaires et la protection des droits de l'homme, la lutte contre la criminalité transnationale organisée ne peut s'affranchir des standards internationaux des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Le Sahel est en proie à d'importants troubles sécuritaires depuis la guerre en Libye et l'instabilité générale qui s'en est suivie. Le nord du Mali a ainsi été déstabilisé par les groupes terroristes qui se sont développés dans cette région et qui étendent leurs actions en Afrique de l'Ouest et du Centre. La multiplication d'actes terroristes au Mali, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Nigeria, au Nord du Cameroun et au Tchad et le développement de toutes sortes de trafics : de drogues, d'êtres humains entretenus

en toute illégalité par des groupuscules criminels organisés, à la faveur de la fragilité des frontières et de la mondialisation de l'économie, sont sources de préoccupation pour les Etats et pour la communauté internationale.

La criminalité transfrontière organisée qui semble trouver un terrain fertile en Afrique et en particulier au Sahel est sans doute une menace pour la sécurité et la paix dans la région, mais aussi, elle est constitutive, de graves violations des droits de l'homme. Elle appelle une réponse forte des Etats pris individuellement mais aussi dans le cadre des communautés qu'ils constituent. C'est dans cette optique que le G5 Sahel a vu le jour en 2014 entre cinq Etats du Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad), offrant un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité.





## PROGRAMME

THÈMES	INTERVENANTS
Allocutions de bienvenue	<b>Awalou OUEDRAOGO</b> , Professeur adjoint, Directeur Général, ENAM <b>Seni OUEDRAOGO</b> , Ministre de la fonction publique du Burkina Faso <b>Muriel SOGNIGBÉ SANGBANA</b> , Chargée de programmes, Fondation René Cassin
Conférence inaugurale : Criminalité transnationale organisée et droit international des droits de l'homme	<b>Augustin LOADA</b> , Professeur titulaire de science politique, Université de Ouagadougou
La protection des droits de l'homme au sein de la CEDEAO	<b>Rodrigue P. Ted BILGHO</b> , Magistrat, Ancien assistant personnel du Président de la CJCECEDEAO
L'action régionale contre la criminalité transnationale organisée	<b>Dandi GNAMOU</b> , Professeur titulaire de droit public, Université d'Abomey Calavi
Droit international pénal	<b>Vaios KOUTROULIS</b> , Professeur de droit international, Université Libre de Bruxelles
La lutte contre le terrorisme international	<b>Makane Moïse MBENGUE</b> , Professeur de droit international, Université de Genève, Professeur affilié à Sciences Po Paris
Le système africain de protection des droits de l'homme	<b>Muriel SOGNIGBÉ SANGBANA</b> , Chargée de programmes, Fondation René Cassin
Les instruments et mécanismes internationaux en matière de lutte contre la drogue et le trafic d'être humain	<b>Makane Moïse MBENGUE</b> , Professeur de droit international, Université de Genève, Professeur affilié à Sciences Po Paris
Le système onusien de protection des droits de l'homme	<b>Sébastien TOUZÉ</b> , Professeur de droit public, Université Panthéon-Assas (Paris II), Directeur de la Fondation René Cassin
Les instruments et mécanismes internationaux en matière de lutte contre la prolifération et le trafic d'arme	<b>Luc Marius IBRIGA</b> , Maître-assistant, Université de Ouagadougou, Président de ASCE-LC
Droit International Humanitaire	<b>Philippe LAGRANGE</b> , Professeur de droit public, Université de Poitiers
L'action de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée	<b>Jonathan BOURGUIGNON</b> , Enseignant-chercheur, Université Panthéon-Assas (Paris II)

THÈMES	INTERVENANTS
Les mécanismes internationaux de lutte contre la corruption	<b>Jonathan BOURGUIGNON</b> , Enseignant-chercheur, Université Panthéon-Assas (Paris II)
Conférence de clôture : Renaissance des « condottieri » et économie politique de la terreur : l'humanisation de l'ordre juridique en question	<b>Awalou OUEDRAOGO</b> , Professeur adjoint, Directeur Général, ENAM
Cérémonie de clôture	<b>Awalou OUEDRAOGO</b> , Professeur adjoint, Directeur Général, ENAM <b>Sébastien TOUZÉ</b> , Professeur de droit public, Université Panthéon-Assas (Paris II), Directeur de la Fondation René Cassin

## BILAN

L'ouverture d'une session de formation de la Fondation René Cassin a été très attendue au Burkina Faso, comme en témoigne les 147 auditeurs qui ont participé à cette première session. En effet, des indicateurs très positifs attestent du franc succès qu'a connu cette session : le nombre de participants, le très bon niveau de l'auditoire et le taux de réussite à l'examen final, les thèmes abordés, le contenu et le support documentaire des cours, les interactions avec les enseignants, l'accompagnement logistique de la session, la richesse des débats et l'engagement de l'ENAM à inscrire cette session dans leur programme annuel. En outre, des experts déployés par la Fondation ont animé une conférence publique à l'Université de Ouaga II et des contacts ont été noués non seulement avec l'Ambassade de France au Burkina Faso pour d'éventuelles activités parallèles lors de la prochaine édition de la session, mais aussi avec le Ministère des droits humains pour la formation de ses agents, ainsi qu'avec le Ministère de la justice pour le soutien de celui-ci à la prochaine édition de cette session. Il convient de relever que sur les 147 candidats au test final, 71% ont obtenu le certificat de réussite.



## TÉMOIGNAGE D'UN PARTICIPANT



Boukaré SAWADOGO  
Magistrat

Je me nomme Boukaré SAWADOGO, Magistrat, juge au siège au Tribunal de Grande Instance de Tenkodogo (Centre-Est du Burkina Faso) depuis 2015. Je suis également juge de l'application des peines de la juridiction depuis février 2016.

Je me suis intéressé aux questions de droit international des droits de l'homme et du droit international pénal depuis la fin de mes études en 2012. Malheureusement les occasions de suivre des formations spécialisées dans ces matières me faisaient défaut. J'avais connaissance de l'existence des formations intensives organisées chaque année par la Fondation René Cassin mais je n'avais pas forcément la possibilité pour me déplacer à Strasbourg, en France. Mais le déclic est intervenu en 2016 lorsque j'ai découvert sur le réseau social Facebook que la Fondation organisait des formations délocalisées en Afrique notamment à Bamako et à Dakar. C'est ainsi que j'ai d'abord postulé et ai été sélectionné pour la formation de Dakar en septembre 2016 sans pouvoir y prendre part. C'est en février 2017 puis en 2018 que j'ai pu participer à la formation de Bamako. J'ai alors été exalté et ai été surtout fasciné par la qualité exceptionnelle de la formation dispensée, les occasions d'échanges qu'elle procure ainsi que celle des intervenants (des formateurs praticiens et théoriciens d'Afrique et d'Europe) que je ne connaissais qu'à travers leurs écrits.

C'est la raison pour laquelle, lorsque j'ai découvert l'ouverture de la première session de formation délocalisée de Ouagadougou, j'ai été doublement intéressé : d'une part, la thématique générale proposée, « Criminalité transnationale organisée et droit international des droits de l'homme » ; d'autre part, au regard de la qualité et de la renommée des intervenants qui sont proposés. A l'issue cette formation, je peux affirmer que mes attentes ont été comblées car étant dans une juridiction frontalière avec trois pays voisins (Togo, Ghana et Bénin), la question de la criminalité transnationale organisée est presque un casse-tête pour moi, jeune magistrat que je suis. Dès lors, l'apport de la formation reçue pour mes activités professionnelles ne fera guère de doute. Avec un tel background, je reste persuadé que je pourrai accéder à des postes de responsabilité dans la famille judiciaire au niveau national ou peut être ailleurs.

## BAMAKO, MALI

### DROIT INTERNATIONAL PÉNAL

#### PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

La 6ème session délocalisée de la Fondation René Cassin qui s'est tenue à Bamako du 11 au 16 février 2019 a été organisée en partenariat avec la Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté (ci-après FNF) et la Division des Droits de l'Homme de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (DDH-MINUSMA). Elle a été initiée et mise en place en 2014 en réponse à la crise que traversait le pays du fait de l'instabilité politique et sécuritaire qui a suivi le coup d'état militaire de 2012.

Cette année, le choix du thème de la session s'est essentiellement reposé sur le contexte géopolitique en privilégiant des cours thématiques portant sur des questions d'actualité régionale telles que le terrorisme ou encore les groupes armés non étatiques. Il s'agit, à travers l'organisation de cette session de formation en droit international pénal, droit international humanitaire et droit des réfugiés d'outiller les acteurs concernés pour une bonne gestion de la période post-confliktuelle avec une meilleure prise en charge des libertés et des droits fondamentaux des citoyens ainsi que pour le renforcement de l'État de droit et de la culture démocratique au Mali. Il s'agissait pour les initiateurs du projet, de créer un cadre

d'échange, de dialogue et de réflexion pour l'émergence d'une nouvelle citoyenneté qui repose sur l'égalité en droit et en devoir, mais surtout devant la loi dans un État de droit fonctionnel.

L'objectif de la session de Bamako est d'offrir un enseignement d'excellence dans le domaine du droit international pénal et des droits de l'homme à un public francophone, originaire de la zone sahélo-saharienne, majoritairement étudiant et issu de la famille judiciaire, des organisations de droits de l'homme et des forces de l'ordre ainsi qu'aux officiels gouvernementaux. Cette session a également pour objectif de contribuer à la promotion de ces derniers dans le cadre des institutions nationales en l'occurrence judiciaires. En effet, cette formation vise à renforcer chez les participants une compréhension commune tant des nouveaux défis qui affectent la protection internationale des droits de l'homme que des actions qui permettent un renforcement de mécanismes de protection en faveur de ceux-ci et plus largement de l'État de droit en Afrique. Le renforcement des réflexes juridiques et de la connaissance des instruments juridiques internationaux permettent ainsi aux participants d'approfondir leurs connaissances et de se familiariser davantage avec les droits de l'homme.





## PROGRAMME DE LA SESSION

THÈMES	INTERVENANTS
Allocutions de bienvenue	<p><b>Guillaume NGEFA</b>, Directeur de la Division des droits de l'homme, Représentant du Haut-Commissaire aux droits de l'homme au Mali</p> <p><b>Joachim HOLDEN</b>, Directeur Régional Afrique de l'Ouest, Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté</p> <p><b>Sébastien TOUZÉ</b>, Directeur de la Fondation René Cassin, Professeur, Université Panthéon-Assas (Paris II), Membre du Comité contre la Torture des Nations Unies</p> <p><b>Françoise GIANVITI</b>, Chef de coopération et d'action culturelle, Représentant SEM l'Ambassadeur de France au Mali</p> <p><b>SEM Dietrich BECKER</b>, Ambassadeur d'Allemagne au Mali</p> <p><b>Mahamat Saleh ANNADIF</b>, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et Chef de la MINUSMA</p>
Conférence inaugurale : La lutte contre la torture	<b>Sébastien TOUZÉ</b> , Directeur de la Fondation René Cassin, Professeur, Université Panthéon-Assas (Paris II), Membre du Comité contre la Torture des Nations Unies
Droit des réfugiés	<b>Alexis MARIE</b> , Professeur, Université de Reims Champagne Ardenne, Assesseur du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile
Le système universel de protection des droits de l'homme	<b>Sébastien TOUZÉ</b> , Directeur de la Fondation René Cassin, Professeur, Université Panthéon-Assas (Paris II), Membre du Comité contre la Torture des Nations Unies
Droit International Pénal : les incriminations et les règles de droit pénal général applicables	<b>Anne-Laure CHAUMETTE</b> , Maître de conférences HDR, Université Paris Nanterre, Qualifiée aux fonctions de professeur
Droit International Pénal : L'immunité de juridiction dans le procès pénal international	<b>Anne-Laure CHAUMETTE</b> , Maître de conférences HDR, Université Paris Nanterre, Qualifiée aux fonctions de professeur
Droit International Pénal : La coopération en matière de procès pénal international	<b>Anne-Laure CHAUMETTE</b> , Maître de conférences HDR, Université Paris Nanterre, Qualifiée aux fonctions de professeur
Droit International Pénal : Les poursuites devant les juridictions nationales	<b>Damien VANDERMEERSCH</b> , Magistrat, Cour de Cassation de Belgique, Professeur, Université de Louvain (UCL) et à l'Université Saint-Louis Bruxelles
Droit International Pénal : Les victimes et témoins dans le procès pénal international	<b>Damien VANDERMEERSCH</b> , Magistrat, Cour de Cassation de Belgique, Professeur, Université de Louvain (UCL) et à l'Université Saint-Louis Bruxelles

## PROGRAMME DU COLLOQUE INTERNATIONAL DE CUSCO

THÈMES	INTERVENANTS
Droit International Pénal : Les droits de la défense dans les poursuites du chef de crime de droit international	<b>Damien VANDERMEERSCH</b> , Magistrat, Cour de Cassation de Belgique, Professeur, Université de Louvain (UCL) et à l'Université Saint-Louis Bruxelles
Cours thématique : La prohibition de la torture dans le cadre de la lutte contre le terrorisme	<b>Valère NDIOR</b> , Professeur, Université de Bretagne Occidentale
Cours thématique : Groupes armés et droit international	<b>Valère NDIOR</b> , Professeur, Université de Bretagne Occidentale
Droit International Humanitaire	<b>Catherine MAIA</b> , Professeur, Université de Porto
Rapport de synthèse	<b>Yvon ELENGA</b> , Recteur de l'Institut de Théologie de la Compagne de Jésus d'Abidjan, Professeur de Théologie, Institut Catholique Missionnaire d'Abidjan
Conférence de clôture : Conflits, violations des droits humains et impunité : corrélation et défis à relever dans le contexte malien	<b>Malick COULIBALY</b> , Directeur de la Commission nationale des droits de l'homme du Mali
Cérémonie de clôture	<p><b>Guillaume NGEFA</b>, Directeur de la Division des droits de l'homme, Représentant du Haut-Commissaire aux droits de l'homme au Mali</p> <p><b>Joachim HOLDEN</b>, Directeur Régional Afrique de l'Ouest, Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté</p> <p><b>Elsa ZIMMER</b>, Chargée de programmes, Fondation René Cassin</p> <p><b>Manassa DANIOKO</b>, Présidente de la Cour constitutionnelle du Mali</p>

### PROGRAMME DES SIDE-EVENTS

Atelier de formation à l'attention des membres de la Cour Constitutionnelle du Mali	<b>Sébastien TOUZÉ</b> , Directeur de la Fondation René Cassin, Professeur, Université Panthéon-Assas (Paris II), Membre du Comité contre la Torture des Nations Unies
Projection avec le « Ciné droits libres » de courts-métrages documentaires portant sur les disparitions forcées au Mali, suivie d'un échange avec les réalisateurs.	
Formation destinée aux avocats du Barreau du Mali sur le thème « La protection des droits de l'homme à l'ère du numérique »	<b>Valère NDIOR</b> , Professeur, Université de Bretagne Occidentale



## BILAN

La session de Bamako a accueilli 104 participants dont 22 femmes. Les participants ont représenté 10 pays : Mali, République Démocratique du Congo, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cote d'Ivoire, Sénégal, Guinée, République Centrafricaine et France. Les participants étaient magistrats, fonctionnaires internationaux, fonctionnaires nationaux et membres (ou stagiaires) d'INDH, étudiants-chercheurs, avocats, membres d'organisations non gouvernementales, juristes et journalistes. 73% des participants ont obtenu le certificat de réussite au test final de cette session.

## TÉMOIGNAGE D'UN PARTICIPANT



**Sana KOARA**  
Conseiller en droits humains

Je suis Sana KOARA, Conseiller en droits humains à la Direction du Partenariat du Ministère des Droits humains et de la Promotion civique (Burkina Faso). Sur recommandation d'un ami j'ai pris part à la 1ère session délocalisée de la Fondation à Ouagadougou. J'avoue que j'étais très hésitant au début mais au regard de la thématique (criminalité transnationale et droits de l'homme) qui me semblait être d'actualité, j'ai décidé de m'inscrire pour prendre part à cette session. Finalement je n'ai pas regretté ma participation à cette formation car les enseignements étaient pertinents avec des intervenants de très haute qualité. J'ai tellement été séduit qu'au 2ème jour de cette formation déjà, j'ai décidé de m'inscrire pour la session suivante qui devait se tenir à Bamako.

La session de Bamako a aussi répondu à mes attentes. Elle a été pour moi une véritable école du « donner et du recevoir », avec des moments uniques et exceptionnels de partage de connaissances et d'expériences. Pour l'acteur public des droits humains que je suis, ce fut une opportunité de formation continue et de renforcement de mes capacités. J'avoue que cette session a ravivé en moi le goût de la recherche dans le domaine des droits humains.

Je voudrais traduire toute ma gratitude aux responsables de la Fondation René Cassin – Institut International des Droits de l'Homme et à tous ceux qui contribuent, d'une manière ou d'une autre, à la réalisation des sessions délocalisées. Merci.

## YAOUNDÉ, CAMEROUN

### LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

#### PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

La Fondation René Cassin a organisé la 4ème Session de Yaoundé du 29 avril au 2 mai 2019 sur le thème « Liberté d'expression et droit international des droits de l'homme » dans les locaux de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), à Yaoundé.

Cette session, initiée pour la première fois en 2016, a été reconduite avec les partenaires suivants : le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD - AC), l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC) et l'Ambassade de France au Cameroun.

Le thème de cette année : « Liberté d'expression et droit international des droits de l'homme » s'est imposé au vu de l'actualité internationale et africaine des droits de l'Homme.



#### THÈMES

Allocutions d'ouverture

Conférence inaugurale : la liberté d'expression comme prérogative essentielle de la personne humaine

#### INTERVENANTS

**Salomon EHETH**, Directeur de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun IRIC

**Muriel SOGNIGBE SANGBANA**, Chargée de programmes, Fondation René Cassin

**Philippe LARRIEU**, Premier conseiller de l'Ambassade de France au Cameroun

**Marie-Louis BOUAKA**, Directeur par interim du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD-AC)

**S.E.M.Lejeune MBELLA MBELLA**, Ministre des relations extérieures

**Jean TOBIE HOND**, Secrétaire général du Conseil national de la Communication du Cameroun

THÈMES	INTERVENANTS
L'ONU et les droits de l'homme	<a href="#">Guillaume LE FLOCH</a> , Professeur de droit public, Université de Rennes
La liberté d'expression en droit international des droits de l'homme	<a href="#">Guillaume LE FLOCH</a> , Professeur de droit public, Université de Rennes
Droit International Pénal	<a href="#">Jérôme de HEMPTINNE</a> , Professeur de droit international humanitaire, Université Catholique de Louvain
La liberté d'expression en droit national : Le cas du Cameroun	<a href="#">Brusil Miranda METOU</a> , Professeur de droit public, Vice-Recteur chargée de la Coopération et des Relations avec le monde des entreprises (VR-RECOME/UDs)
Conférence spéciale : Mariage précoce et droits humains	<a href="#">Aïssa NGATANSOU DOUMARA</a> , Co-fondatrice de l'ALVF/ Extrême Nord du Cameroun, Lauréate du Prix Simone Veil
Introduction au Droit International Humanitaire	<a href="#">Jérôme de HEMPTINNE</a> , Professeur de droit international humanitaire, Université Catholique de Louvain
Le système africain de protection des droits de l'homme	<a href="#">Muriel SOGNIGBE SANGBANA</a> , Chargée de programmes, Fondation René Cassin
Droit des réfugiés	<a href="#">Peggy PENTSHI-a-MANENG</a> , Administrateur Principal de Protection, Représentation du HCR au Cameroun
La liberté d'expression et les communications transfrontalières	<a href="#">Paul Serges NTAMACK EPOH</a> , Diplomate, Ministère des Relations Extérieures, Chef de cabinet du Ministre
Liberté d'expression, droits humains et droits des médias	<a href="#">Laurent Charles BOYOMO ASSALA</a> , Professeur titulaire des Universités, Directeur de l'ESSTIC - Université de Yaoundé 2
La protection de la liberté d'expression par les organes africains de protection des droits de l'homme	<a href="#">Luc M. MUBIALA</a> , Ancien Administrateur des droits de l'homme, HCDH - Genève
Conférence thématique : Les droits politiques de la femme en Afrique	<a href="#">Marthe EYANGO Epse ASSIRA</a> , Chargée de cours et Enseignante permanente au Département de Droit International de l'IRIC
La prévention et la répression du discours de haine en Afrique Centrale	<a href="#">Luc M. MUBIALA</a> , Ancien Administrateur des droits de l'homme, HCDH - Genève
Cérémonie de clôture	<a href="#">Salomon EHETH</a> , Directeur de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun <a href="#">Muriel SOGNIGBE SANGBANA</a> , Chargée de programmes à la Fondation René Cassin <a href="#">S.E. Madame Michèle BACHELET</a> , Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme

## BILAN

Cette session a accueilli 80 participants dont 49% de femmes. Les participants étaient majoritairement des fonctionnaires nationaux, des doctorants et étudiants, des membres d'ONG et des avocats. Ils sont principalement originaires du Cameroun, du Burkina Faso, de la France, du Gabon, du Maroc, du Niger, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, du Tchad et du Togo. 91% des participants ont obtenu le certificat de réussite au test final.

## TÉMOIGNAGE D'UNE PARTICIPANTE



**Aline Sylvie MENDOMO**  
Chef de Bureau de l'Exécution des Peines Parquet de Dschang

Je m'appelle Aline Sylvie MENDOMO, je suis Greffière de formation actuellement Chef de Bureau de l'Exécution des Peines au Parquet de Dschang, et titulaire d'un Master en Sciences Politiques option Administration et Politiques Publiques. J'ai connu la Fondation René Cassin par un collègue et ami en 2018 après la session de Yaoundé. Ce dernier m'a fortement conseillé et encouragé à participer à une des sessions de la Fondation, formations qu'il qualifiait de très enrichissantes et importantes pour tout juriste. Un peu hésitante, j'ai quand-même postulé pour la session d'été de la même année.

Pour dire vrai, étant de formation politiste, je ne savais pas trop à quoi m'attendre, à la qualité de l'enseignement et puis de quoi il était question. Mais à la fin, j'ai vécu une des plus belles expériences de ma vie. Des enseignements aussi digestes que les enseignants qui les dispensent sont intéressants et tellement professionnels et passionnants ; des enseignements aussi pratiques que théoriques qui nous permettent de mieux comprendre, de mieux saisir le concept de droits humains, d'approfondir ses connaissances en droit international. C'est à ce moment que je décide d'embrasser le droit international d'une part, le droit international des droits de l'homme d'autre part. C'est également à cet instant que je décide de me mettre au service de la défense des droits humains. Il faut le dire, quand on met les pieds

chez René Cassin, impossible de s'y détourner. Je décide alors de passer pour la session de formation de Yaoundé 2019. Ici j'ai été attirée par le thème vu que je travaillais sur les discours de haine en ligne et la session était alors la bienvenue pour l'évolution de mes recherches et elle m'a réellement apporté des éléments juridiques suffisants et une maîtrise plus aboutie de mon thème. Une des meilleures sessions pour moi avec des participants aussi actifs qu'impliqués, les enseignements dispensés par des professionnels et d'une qualité exceptionnelle qu'on a toujours envie d'en savoir plus. Une des meilleures formations aussi parce que j'ai eu la chance et l'honneur de me voir attribuer le prix de Major de la session par Madame Michelle Bachelet, Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme. Que d'émotions grâce à la Fondation, comment ne pas y élire définitivement domicile ! Je dois reconnaître que cette session de Yaoundé a façonné de manière significative ma vocation à étudier le droit international et plus particulièrement le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

La Fondation René Cassin, au-delà de la formation, de l'enseignement aux droits humains, nous apporte beaucoup de fraternité, d'amitié, d'ouverture au monde. Personnellement, j'ai beaucoup appris, beaucoup gagné de la Fondation, des participants, des enseignants. Il y a toujours une énergie et une ambiance incroyables durant les sessions, on y est fortement marqué par la qualité des enseignements, des enseignants et des échanges des participants qui viennent de partout.



## TÉMOIGNAGE D'UNE PARTICIPANTE



Mireille Kelly MATENE FAH  
Boursière – CNUDHD-AC

Je suis MATENE FAH Mireille Kelly, jeune camerounaise âgée de 28 ans et passionnée par la promotion et la protection des droits de l'homme et du Genre. J'ai effectué plusieurs stages avec des institutions nationales et internationales œuvrant dans ce domaine. Je rêve d'un monde dans lequel les hommes et les femmes, les garçons et les filles, bénéficient des mêmes droits et opportunités, sur une base égale et sans discrimination aucune. Je travaille actuellement au Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD-AC) dans le cadre d'un programme de bourse de 6 mois en genre et droits des femmes. Le travail au Centre consiste, entre autres, à promouvoir le respect des droits de l'homme et de la démocratie dans la Sous-région Afrique Centrale, à travers les activités de communication, de plaidoyer et de renforcement des capacités des institutions nationales et internationales.

J'ai été informée de la 4e session de formation en droit international des droits de l'homme à l'occasion de mon programme de bourse au CNUDHD-AC qui était partenaire dans l'organisation de l'évènement. Ma principale motivation en m'inscrivant à cette formation était de parfaire mes connaissances en droit international des droits de l'homme. Il s'agissait particulièrement, au regard du thème de la session, de maîtriser le cadre international applicable à la pratique de la liberté d'expression dans un environnement marqué par des restrictions "à ce droit fondamental, mais aussi la recrudescence de fausses informations et des discours incitant à la haine dans les réseaux sociaux ; rencontrer les praticiens du droit et les défenseurs des droits de l'homme issus de divers horizons afin de bénéficier de leurs riches expériences et de contribuer aux débats par l'échange des bonnes pratiques.

De manière générale, les cours se sont bien déroulés conformément au calendrier. Grâce aux enseignants et experts issus de plusieurs champs disciplinaires et de divers horizons, mes attentes ont été largement comblées. Ils ont fait montre de grandes expertises pendant les échanges avec les participants. Cette session de formation m'a permis de comprendre que la liberté d'expression est une nécessité impérieuse pour la réalisation de toute société démocratique. Toutefois, elle peut conduire à des dérives, d'où la nécessité de bien l'encadrer conformément aux normes internationales des droits de l'homme. Je suis désormais mieux outillée pour apprécier les cas de violation des droits de l'homme relatifs à l'exercice des libertés publiques, et de façon plus précise, la liberté d'expression dans la sous-région de l'Afrique Centrale. Depuis lors, je me suis également engagée à sensibiliser les auteurs de la désinformation, des discours discriminatoires et incitant à la haine sur les effets pervers de leurs actes et les risques auxquels ils s'exposent. J'adresse mes sincères remerciements à l'égard des intervenants et des organisateurs (Fondation René Cassin, CNUDHD-AC, IRIC, Ambassade de France au Cameroun) qui, par leurs actions diverses, ont rendu cette session de formation inoubliable.

## BUENOS AIRES, ARGENTINE

### DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS ET DE L'ENVIRONNEMENT ET DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

#### PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

La session de formation sur le thème des droits économiques, sociaux et culturels et de l'environnement et droit international des droits de l'homme à Buenos Aires est la troisième session organisée par la Fondation René Cassin en Argentine. La session d'enseignement s'est tenue du 2 au 13 septembre 2019 à la Faculté de Droit de Buenos Aires.

L'idée d'organiser une session de formation à Buenos Aires est née en 2016 en partant du constat selon lequel l'Amérique Latine est un continent ayant connu récemment de graves violations des Droits de l'Homme. Malgré les travaux des organes de l'Organisation des États Américains et des États eux-mêmes, la protection des droits de l'homme n'est pas entièrement assurée sur ce continent. Ainsi, le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme doit passer par la formation des personnes concernées afin d'assurer l'effectivité de ces droits.

Cette session a été organisée par la Fondation René Cassin et la Faculté de Droit de l'Université de Buenos Aires, grâce aux soutiens de l'Ambassade de France en Argentine, de l'Institut Français en Argentine, de la Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté, du Secrétariat des Droits de l'Homme de la Province de Buenos Aires et de la CADAL.





## PROGRAMME

THÈMES	INTERVENANTS
Ouverture de la session	<p><b>Marcelo GERBHARDT</b>, Vice-doyen de la Faculté de Droit de Buenos Aires, Argentine</p> <p><b>Yann LORVO</b>, Conseiller de coopération et d'action culturelle et Directeur de l'Institut français d'Argentine</p> <p><b>Lars-André RICHTER</b>, Directeur de la Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté en Argentine</p> <p><b>Anne-Laure MEAR</b>, Chargée de mission, Fondation René Cassin – Institut International des Droits de l'Homme</p>
Conférence inaugurale	<p><b>Marta Rosa VIGEVANO</b>, Professeure en Droit international public et droit international humanitaire, Université de Buenos Aires, Argentine</p>
Les Nations Unies et les Droits de l'Homme	<p><b>Fabian SALVIOLI</b>, Professeur à l'Université de la Plata, Ancien Président du Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies, Représentant spécial des Nations Unies sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition</p>
Le système interaméricain de protection des droits de l'homme.	<p><b>Claudio NASH ROJAS</b>, Chercheur, Centre des Droits de l'Homme, Faculté de Droit de l'Université du Chili</p>
Le système européen de protection des Droits de l'Homme	<p><b>Sébastien TOUZE</b>, Professeur, Université Panthéon-Assas (Paris II), Directeur de la Fondation René Cassin, Membre du Comité contre la Torture des Nations Unies</p>
La dimension du genre dans l'accès aux droits économiques, sociaux et culturels	<p><b>Laura PAUTASSI</b>, Professeure adjointe par intérim d'Introduction à l'analyse des questions économiques, sociales et culturelles, Département des sciences sociales, Université Nationale de Cordoba, Argentine.</p>
Le droit environnemental, un droit de l'homme	<p><b>Catherine COLOMBO CARNELLI</b>, Docteure en droit, faculté de droit, Université de la République d'Uruguay</p>
La possibilité d'invoquer les droits économiques, sociaux	
Les défis de l'application des droits économiques, sociaux et culturels et le droit de l'environnement en Amérique Latine.	<p><b>Alberto Manuel ADORNO POLETTI</b>, Docteur en droit, Avocat et Professeur, Université Columbia du Paraguay</p>
Séminaire	<p><b>Melanie SANTIZO</b>, Spécialiste des droits de l'homme au Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) Santiago, Chili</p> <p><b>Valeria GUERRA</b>, Conseillère pour les droits de l'homme, Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)</p>

## THÈMES

## INTERVENANTS

Cérémonie de clôture

**Noemi GOLDZTERN DE REMPEL**, Représentante de M. Alberto Bueres, Doyen de la Faculté

**Yann LORVO**, conseiller de coopération et d'action culturelle et Directeur de l'Institut français en Argentine

**Lars-André RICHTER**, Directeur de la Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté en Argentine,

**Valeria GUERRA**, Représentante de M. Carlos Pasarelli, Coordonnateur Résident par intérim du système des Nations Unies en Argentine.

**Gabriel SALVIA**, Directeur du Centre pour l'ouverture et le développement de l'Amérique Latine

**Anne-Laure MEAR**, Chargée de Mission, Fondation René Cassin – Institut International des Droits de l'Homme

## BILAN

La session de 2019 a accueilli 21 participants venant principalement d'Argentine mais également du Brésil, du Pérou, d'Equateur, ou encore d'Espagne. Les participants étaient majoritairement des professionnels du monde judiciaire. Etaient également présents, quelques fonctionnaires nationaux, des universitaires et des étudiants. Cette session de formation de Buenos Aires a été appréciée par les participants qui ont mis en avant la qualité des cours dispensés par les intervenants et les liens établis avec les problématiques locales. L'interprétation simultanée des cours, du français vers l'espagnol a permis aux intervenants et aux participants de pouvoir échanger efficacement. Le niveau des participants était particulièrement élevé avec un taux de réussite de plus de 95% au test final. La nouveauté apportée cette année était l'organisation de séminaires pratiques animés par deux fonctionnaires du Bureau Régional pour l'Amérique du sud, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Ces séminaires, portant sur le système des droits de l'homme et ses principaux mécanismes, ont conduit les participants à travailler les positions du requérant, de l'Etat et du Comité des droits économiques, sociaux et culturels dans le cadre d'une communication individuelle fictive.



## TÉMOIGNAGE D'UNE PARTICIPANTE



Andrea LUQUE ARMESTAR  
Avocate et Chercheuse  
Université Pontificale Catholique  
du Pérou

Je m'appelle Andrea Liliana Luque Armestar, Avocate péruvienne et Chercheuse au sein du Groupe de recherche sur la protection internationale des droits humains et des peuples de l'Université Catholique Pontificale du Pérou. Du 2 au 13 septembre 2019, j'ai eu l'occasion de participer à la troisième session de Buenos Aires en Argentine sur les droits économiques, sociaux, culturels et de l'environnement (DESCE) et le droit international des droits de l'homme. Cette session était composée, d'une part, de cours généraux sur les systèmes de protection des droits de l'homme (universel, interaméricain et européen) et, d'autre part, de cours spécifiques liés au thème d'étude et des sessions pratiques.

Je voudrais, tout d'abord, exprimer ma gratitude envers la Fondation René Cassin - Institut International des Droits de l'homme, pour m'avoir permis de participer à cette session qui fut une expérience enrichissante. Je considère que les sessions de formation sont de véritables espaces d'échanges multiculturels offrant une opportunité unique de partager les valeurs et les principes des droits de l'homme. L'étude de ce domaine et de ces thèmes est cruciale car, à travers son analyse, nous pouvons invoquer les DESCE qui sont historiquement relégués au second plan. De la même manière, nous honorons et appliquons les principes consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, tels que la dignité et l'égalité des personnes et des peuples.

Je souhaiterais, ensuite, souligner que la session de Buenos Aires 2019 a été un véritable espace d'apprentissage, d'analyse, d'échange et de dialogue. Cela a été possible grâce à l'expérience et à la qualité des intervenants des cours fondamentaux et spécifiques ainsi que des sessions pratiques. En outre, cela a également été possible grâce à la participation active et à l'intérêt prononcé de mes collègues qui, de par leur expérience professionnelle et académique, ont créé un espace de débat et de réflexion sur les problèmes et les défis liés aux DESCE, dans notre région et dans le monde entier.

Enfin, je souhaiterais ajouter que je suis désormais de retour dans mon pays natal, le Pérou, qui doit faire face à des nombreux défis liés au respect et protection des droits de l'homme, et plus particulièrement des DESCE. Toutefois, la session de Buenos Aires 2019 m'a confirmé que, même si certains contextes sont plus difficiles que d'autres, beaucoup de personnes engagées travaillent pour les droits de l'homme et leur concrétisation dans différents secteurs d'activités.

## DAKAR, SÉNÉGAL

### DROITS DE L'ENFANT ET DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

#### PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

La session de formation sur le thème des droits de l'enfant et droit international des droits de l'homme à Dakar est la dixième session organisée par la Fondation René Cassin conjointement avec la Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté, du 16 au 27 septembre 2019, en partenariat avec l'Ambassade de France au Sénégal, le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, la Délégation de l'Union Européenne au Sénégal et le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme. Les cours se sont tenus au Centre Africain d'Études Supérieures en Gestion de Dakar, boulevard du Général De Gaulle.

Au regard des problématiques spécifiques intéressant ce pays et dans le cadre du 30ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant le 20 Novembre 2019, le choix a été fait de thématiser cette dixième édition de la session de formation en traitant des droits de l'enfant et des problématiques tirées du droit international des droits de l'homme. Il s'agissait de mettre l'accent cette année sur la vitalité et l'effectivité du droit international, en prenant en considération le caractère vulnérable de l'enfant qui a besoin d'un cadre protecteur spécifique et adapté à son statut.

En ratifiant la CDE en 1990 et la Charte africaine des droits et bien-être de l'enfant adoptée en 1998, le Sénégal reconnaît donc l'enfant comme sujet de droit et consacre la notion d'intérêt supérieur de l'enfant.

Malgré ces engagements juridiques régionaux et internationaux et la matérialisation formelle de cette volonté, un nombre important d'enfants, en Afrique et au Sénégal en particulier, sont encore privés de leurs droits fondamentaux clairement énoncés, notamment le droit à la santé et à l'éducation.

Conscientes de la fragilité de l'enfant, de sa vulnérabilité, de ses spécificités et des besoins propres à son âge, mais aussi des enjeux fondamentaux liés à la protection de ses droits, la Fondation René Cassin et la Fondation Friedrich Naumann ont donc souhaité organiser cette formation d'excellence de deux semaines sur les droits de l'enfant.



## PROGRAMME

THÈMES	INTERVENANTS
Allocutions de bienvenue	<p><b>Sébastien TOUZE</b>, Directeur de la Fondation René Cassin – Institut International des Droits de l'Homme</p> <p><b>Joachim HOLDEN</b>, Directeur Afrique de l'Ouest Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté</p> <p><b>Ndeye Salimata DIOP DIENG</b>, Ministre de la femme, de la famille, du genre et de la protection des enfants du Sénégal</p> <p><b>Irène MINGASSON</b>, Ambassadrice de l'Union européenne au Sénégal</p>
	<p>Projection de film</p> <p><b>La mobilité transfrontalière des enfants de l'Ouest</b></p>
Conférence inaugurale : Le droit à l'éducation dans une société en mutation	<b>Amadou Tidiane NDIAYE</b> , Ancien Directeur l'UFR des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, UGB
Système européen des droits de l'homme	<b>Sébastien TOUZE</b> , Directeur de la Fondation René Cassin – Institut International des Droits de l'Homme
Système africain de protection des droits de l'homme	<b>Sanwé Medard KIENOU</b> , Docteur en droit international de l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement et Enseignant-chercheur à l'Université de Nazi Boni
Système universel de protection des droits de l'homme	<b>Jean MATRINGE</b> , Professeur de droit international à l'Ecole de droit de la Sorbonne, Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne et Directeur du Master 2 de droit comparé, spécialité droits africains
Le droit international pénal	<b>Julia GRIGNON</b> , Professeure agrégée à la Faculté de Droit de l'Université Laval (Québec) et Co-directrice de la Clinique de droit international pénal et humanitaire et l'une des co-fondatrices du Centre interdisciplinaire de recherche sur l'Afrique et le Moyen Orient
Droit international humanitaire	Délégation régionale du Comité international de la Croix-Rouge
La protection des droits de l'homme dans la région ouest-africaine	<b>Sanwé Medard KIENOU</b> , Docteur en droit international de l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement et Enseignant-chercheur à l'Université de Nazi Boni

THÈMES	INTERVENANTS
Cours thématique 1 : Le Convention internationale des droits de l'enfant et son application	<b>Maria-Lee LUREL</b> , Doctorante affiliée au Centre de Recherche sur les Droits de l'Homme et le Droit Humanitaire à l'Université Paris 2 Panthéon Assas et Secrétaire générale de l'Association du Centre de Recherche sur les Droits de l'Homme
Cours thématique 2 : La notion d'intérêt supérieur de l'enfant	<b>Julia GRIGNON</b> , Professeure agrégée à la Faculté de Droit de l'Université Laval (Québec) et Co-directrice de la Clinique de droit international pénal et humanitaire et l'une des co-fondatrices du Centre interdisciplinaire de recherche sur l'Afrique et le Moyen Orient
Cours thématique 3 : La protection des enfants dans les conflits armés	<b>Julia GRIGNON</b> , Professeure agrégée à la Faculté de Droit de l'Université Laval (Québec) et Co-directrice de la Clinique de droit international pénal et humanitaire et l'une des co-fondatrices du Centre interdisciplinaire de recherche sur l'Afrique et le Moyen Orient
Cours thématique 4 : La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et son application	<b>Marie-Christine BOKOUM DIKERE</b> , Haut-fonctionnaire des Nations Unies à la retraite, Première Vice-Présidente du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant et Rapporteur Spéciale de la Campagne de l'UA pour mettre fin aux mariages des enfants
Cours thématique 5 : La mobilité transfrontalière des enfants dans l'espace CEDEAO	<b>Djibril FALL</b> , Enseignant-chercheur, Directeur du Service social international – Afrique de l'Ouest
Conférence spéciale : Les enfants de la rue	<b>Anta MBOW</b> , Militante active du mouvement culturel africain en France et Directrice de l'Empire des enfants, Centre d'accueil et d'hébergement des enfants de la rue
La justice juvénile en Afrique	<b>Mactar DIASSI</b> , Avocat et Consultant en Juvénile et droits de l'Enfant
Séminaire Pratique	<p><b>Aurélien GODEFROY</b>, Doctorant, Université Panthéon-Assas, Paris II</p> <p><b>Basak EKTIN</b>, Doctorante, Université Panthéon-Assas, Paris II</p>
Cérémonie de clôture	<p><b>Valérie BAUD-CANAU</b>, Directrice-adjointe de la Fondation René Cassin– Institut International des Droits de l'Homme</p> <p><b>Joachim HOLDEN</b>, Directeur Afrique de l'Ouest de la Fondation Friedrich Naumann</p>

## BILAN

La session de Dakar se présente comme la session délocalisée phare de la Fondation René Cassin en raison du grand nombre de participants présents durant les deux semaines de cours et du nombre – plus important encore – de candidatures reçues. Cette année, plus de 1 600 candidats ont souhaité participer à cette formation.

Dans le cadre du 30ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, le 20 Novembre 2019, la thématique choisie cette année a soulevé un vif enthousiasme compte tenu de son actualité dans la sous-région et, plus largement, de sa pertinence pour l'ensemble du continent africain, cette session a finalement accueilli 146 participants venant de 15 pays africains : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo et Tunisie. Les participants étaient universitaires, doctorants, étudiants, membres d'ONG, magistrats, avocats, greffiers, juristes, fonctionnaires nationaux et internationaux, journalistes et entrepreneurs.

La qualité des enseignements dispensés a été soulignée par les participants. La possibilité d'échanger tout au long des cours et à la fin de ceux-ci a été appréciée, de même que la disponibilité des intervenants. Les séminaires avec cas pratiques et simulations de plaidoiries ont été particulièrement bien construits et ont fait l'objet de retours très positifs de la part de nombreux participants.

Le riche programme de side-events mis en place a également contribué à valoriser le rayonnement de la session de formation.



# SEMINAIRES ET ACTIVITÉS DE FORMATIONS

## SÉMINAIRE SUR LE DROIT DES ÉTRANGERS ET LE DROIT INTERNATIONAL DES RÉFUGIÉS

Le lundi 14 octobre 2019, dans la bibliothèque de la Fondation René Cassin, s'est déroulée une journée de formation destinée aux salariés de notre partenaire, Horizon Amitié, qui est une association du champ de l'action sociale. Horizon Amitié accueille et accompagne plus de 800 personnes dans ses centres d'hébergement et d'insertion dont plusieurs sont dédiés aux demandeurs d'asile, comme le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile, particulièrement actif en matière d'insertion des réfugiés. Cette journée de formation a porté sur les thèmes « Introduction au droit international des réfugiés » et « Droit des étrangers : approche nationale ». Notre Président, M. Jean-Paul Costa, a ouvert ce séminaire qui a été dispensé par M. Alexis Marie, professeur de droit public à l'Université de Reims Champagne Ardennes et M. Thibaut Fleury Graff, professeur de droit à l'Université de Paris-Saclay.

### PROGRAMME

#### THÈMES

Qu'est-ce qu'un « réfugié » ? Aperçu du droit international, européen et français de l'asile

Cas pratique – Les titres de protection

Comment cesse-t-on d'être « réfugié » ?

Cas pratique – La fin de la protection



### CONFÉRENCE

#### « DÉFENDRE LES DROITS DE L'HOMME : UN COMBAT PERDU D'AVANCE ? »

Le jeudi 24 octobre 2019, le Parlement européen a décerné le prix Sakharov des droits de l'homme à M. Ilham TOHTI. Créé en 1988, ce prix distingue une personnalité ayant apporté « une contribution exceptionnelle à la lutte pour les droits de l'homme dans le monde ». A l'occasion de la remise du prix Sakharov, la Ville de Strasbourg et le Parlement européen ont organisé, en partenariat avec Courrier International et la Fondation René Cassin, une conférence le mercredi 18 décembre à 19h, sur le thème : « Défendre pour les droits de l'homme dans le monde : un combat perdu d'avance ? ». M. Ilham TOHTI, qui ne pouvait pas être présent lors de la remise du prix en raison de son incarcération, a été représenté par sa fille, Mme Jewher ILHAM. La Fondation René Cassin a été représentée par sa directrice adjointe, Valérie BAUD-CANAU, qui a eu l'occasion de rappeler le travail essentiel de la Fondation visant à promouvoir les droits de l'homme dans le monde et à prévenir les atteintes graves à ces droits.

### CONFÉRENCE SUR LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME ET LES DROITS DES MINORITÉS DANS LA JURISPRUDENCE DE LA COUR

Le 12 novembre 2019, la Fondation René Cassin a reçu les participants du programme « Minority Fellowship » de la section Minorités et populations autochtones de la Division Etat de Droit, Egalité et Non-discrimination du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (Genève). Sollicitée par la section Minorités et population autochtone, la Fondation a invité Monsieur Mahmut TEKIN, Avocat à la CEDH pour intervenir sur la CEDH et la protection des droits des minorités dans la jurisprudence de la Cour.

## CONFÉRENCE « L'ÉTAT DE L'ÉTAT DE DROIT EN EUROPE »

A l'occasion de son 50ème anniversaire, la Fondation René Cassin – Institut international des droits de l'homme a organisé, avec le soutien de la Ville de Strasbourg et de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), une journée de conférence sur « L'état de l'Etat de droit en Europe », dans la salle de presse de la CEDH, le 12 décembre 2019. Cette journée du 50ème anniversaire de la Fondation a accueilli une centaine de participants et s'est achevée par une réception organisée par la Représentation permanente de la France au Conseil de l'Europe.

THÈMES	INTERVENANTS
Allocutions d'ouverture	<p>Jean-Paul COSTA, Président de la Fondation René Cassin – Institut International des Droits de l'Homme</p> <p>Roland RIES, Maire de Strasbourg</p> <p>Angelika NUSSBERGER, Vice-Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme</p>
Table Ronde 1 : Quel Etat de Droit en Europe ?	<p>Pierre GARRONE, Chef de la division des élections et des partis politiques, Secrétariat de la Commission de Venise</p> <p>Angelika NUSSBERGER, Vice-Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme</p> <p>Dominique ROUSSEAU, Professeur émérite en droit public, Université Paris I Panthéon-Sorbonne</p> <p>François SUREAU, Avocat près du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation</p> <p>Modérateur : Jean-Baptiste MATTEI, Ambassadeur, Représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe</p>
Table Ronde 2 : Protéger par le droit l'Etat de Droit	<p>Ledi BIANKU, Ancien Juge, Cour européenne des droits de l'homme, Professeur associé à Science Po Strasbourg et à l'Université de Strasbourg</p> <p>Christophe POIREL, Directeur des Droits de l'Homme, Conseil de l'Europe</p> <p>Dean SPIELMANN, Président de Chambre, Tribunal de l'Union Européenne, Ancien Président de la Cour européenne des droits de l'homme</p> <p>Sébastien TOUZÉ, Fondation René Cassin – Institut International des Droits de l'Homme, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), Membre du Comité contre la Torture des Nations Unies</p> <p>Modérateur : Florian MARTINEZ, Vice-Président de l'Association Sciences Po Forum, Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg</p>

THÈMES	INTERVENANTS
Table-Ronde 3 : Surveiller l'Etat de Droit ?	<p>Eric CARPANO, Professeur agrégé des universités en droit public, Titulaire de la Chaire Jean Monnet et Directeur du Centre d'Etudes Européennes de l'Université Jean Moulin – Lyon III</p> <p>Adrien DE HAUTECLOCQUE, Chef de Cabinet du Président du Tribunal de l'Union Européenne, Principal Advisor de la Florence School of Regulation (Centre Robert Schuman)</p> <p>Fabienne KELLER, Députée Européenne</p> <p>Patrick WACHSMANN, Professeur émérite en droit public, Université de Strasbourg</p> <p>Modérateur : Vladimir VASAK, Grand reporter pour ARTE</p>

## PRIX DE THÈSE

Soucieux de développer et favoriser la publication de travaux de recherche sur les droits de l'homme, la Fondation René Cassin décerne chaque année un prix de thèse René Cassin francophone (depuis 2006) et anglophone (depuis 2012).

La procédure de candidature à l'obtention de ce prix de thèse est ouverte aux docteurs en droit ayant soutenu leur thèse dans l'un des domaines suivants : Droit international des droits de l'homme, droit régional des droits de l'homme, Droit comparé des droits de l'homme et Théorie juridique des droits de l'homme.

L'attribution de ce prix, lors de la cérémonie d'ouverture de la session annuelle d'enseignement, permet la publication de l'ouvrage aux Éditions Pedone dans la collection « Publications de l'Institut International des Droits de l'Homme ».

En 2019, le Prix de Thèse René Cassin francophone a été remis par la Fondation à **Anna GLAZEWSKI**, pour son travail sur les « obligations structurelles » de l'Etat au regard du droit international des droits de l'homme. Recherche sur une nouvelle catégorie juridique, Université Panthéon Assas - Paris II (Dir. de thèse : Emmanuel DECAUX, Professeur émérite à l'Université Paris II Panthéon-Assas)

Aucune mention spéciale du Prix de Thèse René Cassin francophone 2019 n'a été remis.

Le Prix de Thèse René Cassin anglophone 2019 a été remis à **Jef AUSLOOS**, The Right to Erasure Safeguard for Informational Self-Determination in A Digital Society?, KU Leuven - Faculty of Law Promotor. (Dir. De thèse : Peggy VALCKE, Professor, KU Leuven).

Une mention spéciale du Prix de Thèse René Cassin anglophone 2019 a été remis à **Oana ICHIM**, The European Court of Human Rights between Dispute Settlement and Governance, Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement. (Dir. De thèse : Andrew Clapham, Professor, Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement).

## PUBLICATION

Retrouvez toutes nos publications sur [www.iidh.org](http://www.iidh.org)

**Alessandra LA VACCARA**

**When the conflict ends, while uncertainty continues: accounting for missing persons between war and peace in international law, Pedone 2019**

During an armed conflict and in its aftermath, measures must be undertaken in order to ascertain the fate of the missing and to address the emotional distress of families from the lack of news on their relatives. In the same contextual settings, cases of missing persons may involve criminal accountability, thereby triggering actions directed to answer questions like 'who is responsible?' and 'what are the circumstances of the crime?'. These courses of action respond to two different needs, i.e., the need of families to know the fate and whereabouts of their missing relatives, and the societal and individual need for accountability. The book examines how the international legal framework meets these two distinct, but intertwined, needs. It captures the diversity of international rules concerning the issue of persons reported missing in armed conflict, as well as the complexity of their implementation in the transition from an armed conflict to peace. The book shows that the duty to account for missing persons has a temporal cross-cutting nature, since its implementation requires measures before, during, and after an armed conflict. Dealing with the issue of the missing across phases – i.e., durante bello and post bellum – entails a complex interplay of international norms. Affirming the relevance of the dialectic between International Humanitarian Law (IHL) and International Human Rights Law (IHRL) in the transition from conflict to peace, the book analyzes the simultaneous application of IHL and IHRL rules on missing persons in post-conflict and proposes a set of criteria that should govern their interplay. Measures that respond to the right of families to know the fate of their relatives cannot substitute those that are required to establish responsibility for IHL/IHRL violations and international crimes, and vice-versa. Examining specific examples, the book unveils the role that international law plays in the attempts of the international community to articulate humanitarian and accountability-driven efforts vis-à-vis post-conflict claims for information on the missing. In light of this analysis, the book explores the legal and policy aspects of how to build linkages between such efforts.



# AUTRES ACTIVITÉS

## LE CONCOURS EUROPÉEN DES PLAIDOIRIES RENÉ CASSIN

La Fondation René Cassin a organisé conjointement avec la Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion de l'Université de Strasbourg et le Barreau de Strasbourg, la 34<sup>ème</sup> édition du Concours européen de plaidoiries René Cassin du 3 au 5 avril 2019. Ce concours a été organisé grâce au soutien de Sciences Po Strasbourg, de l'Ordre des Avocats de Strasbourg, du Conseil d'Etat, du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, de MédiaDroit, de la Cour européenne des droits de l'homme, du Conseil de l'Europe, de la Région Grand Est, de la Ville de Strasbourg, des Editions LexisNexis, de la Manufacture des Emaux de Longwy, de l'Institut de Recherche Carré de Malberg, de la Représentation de la France auprès du Conseil de l'Europe, du Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg.

Ce concours de plaidoiries en Droit européen des droits de l'homme propose, chaque année, aux étudiants de troisième année de Licence, de Master 1 ou Master 2 d'universités francophones, de traiter un cas fictif, tout d'abord à travers la rédaction d'un mémoire écrit, puis par une plaidoirie devant un jury de spécialistes. Le thème de cette année était : « Entreprise et Droit européen des droits de l'homme ». Le but de ce concours est de promouvoir les droits de l'homme au sein des Universités ainsi que de rendre un hommage à René Cassin, fondateur de la Fondation René Cassin et éminent défenseur des droits de l'homme.

128 participants, composant 32 équipes, sélectionnés sur la base d'un mémoire écrit, se sont affrontés pendant trois jours lors des demi-finales au Conseil de l'Europe et de la finale à la Cour européenne des Droits de l'Homme suivant la procédure en vigueur devant cette dernière. Les membres des jurys étaient des professeurs, maîtres de conférences, avocats et fonctionnaires du Conseil de l'Europe et de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Les universités suivantes étaient représentées :

Collège universitaire français de Moscou, Friedrich Alexander Universität Erlangen-Nürnberg, Université catholique de Lille, Université d'Angers, Université d'Artois, Université de Grenoble-Alpes, Université de Lausanne, Université de Limoges, Université de Lyon 2, Université de Maastricht, Université de Neuchâtel, Université de Reims Champagne Ardennes, Université de Rennes 1, Université de Strasbourg, Université de Tours, Université Paris Dauphine, Collège d'Europe de Bruges, Université Clermont-Auvergne, Université de Bâle, Université de Bucarest, Université de Ferrara, Université de La Réunion, Université de Montpellier, Université de Paris II, Université de Poitiers, Université de Saint-Etienne, Université de Valenciennes, Université d'Etat du Belarus, Université d'Evry Val d'Essonne-Paris Saclay, Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), Université Saint Louis Bruxelles et Université Savoie Mont Blanc.



L'équipe de l'Université Panthéon-Assas Paris II (requérant) et l'équipe de l'Université Catholique de Lille (défendeur) se sont affrontées lors de la finale qui a eu lieu dans la grande salle d'audience de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Elle a été présidée par M. Louis Schweitzer, Ancien PDG de Renault et Ancien Président de la HALDE. L'équipe de l'Université Panthéon-Assas Paris II a remporté cette grande finale.



## TÉMOIGNAGE

Olivier PEDEBOY, Cécile GOUBAULT-LARRECQ,  
Iseut MERTZWEILLER

Étudiants, Université Panthéon-Assas (Paris II)

Notre expérience Cassin a véritablement commencé lors de l'accueil des équipes participantes le premier soir. Nous passions de notre petite salle d'entraînement, communément appelée C.R.D.H., à une salle remplie d'équipes venant des quatre coins de l'Europe. Entre petits-fours, plaidoiries et verres de crémant, nous avons rencontré les autres équipes : Moscou, Montpellier, Poitiers, Lausanne, Angers, Saint-Étienne... Et durant les jours suivants, nous allions partager étonnements, déceptions, espoirs et fous rires.

Puis est venu le temps des plaidoiries de demi-finales. Nous enfilons nos robes, Cécile écoute la bande-son de Game of Thrones, Iseut parcourt les classeurs et Olivier fait les cent pas. Nos coachs nous donnent leurs derniers mots d'encouragement. Nous nous dirigeons vers la salle où nous ferons face à l'équipe de Neuchâtel le premier jour et à l'équipe de Lausanne le second.

Les juges font leur entrée. Nous nous levons. Ils s'assoient. Nous nous asseyons. Le match commence : les questions fusent et les arguments s'enchaînent. A la fin du match, une amnésie générale se répand : que vient-il de se passer ? Participants, bénévoles et coachs nous félicitent. Nous échangeons impressions, rires et photos avec nos adversaires.



Après la deuxième plaidoirie, nous nous rendons au Brasseur avant d'aller à l'Hôtel de ville pour l'annonce des résultats. La tension est palpable. Le décompte commence. Au fond de la salle, serrés les uns contre les autres, cœurs battants, nous attendons : top 10, top 5, top 3... et la finale ! Nous crions et sautons dans les bras les uns des autres dans un moment de grande euphorie.

Le lendemain, nous rencontrons M. le Juge Sicilianos, tout juste élu président de la Cour, et M. Schweitzer, président du jury pour notre finale. Une fois arrivés à la Cour, nous passons nos robes, entrons en Grande Chambre et plaidons pour une dernière fois le manquement de la Ricardie à ses obligations conventionnelles.

Participer à ce concours aura été une expérience inoubliable, juridiquement comme humainement, que nous recommandons à tout étudiant partageant l'engagement de la Fondation René Cassin dans la protection des droits de l'Homme.

## LE CONCOURS DE PLAIDOIRIES DE BUDAPEST

La Fondation René Cassin a renouvelé son soutien à l'organisation du Concours de Plaidoiries francophone dont la phase finale s'est déroulée le 22 novembre 2019 à Budapest (Hongrie). Le thème du Concours s'est centré sur la protection des données à caractère personnel. Ce concours a été organisé par l'Ambassade de France en Hongrie, l'Institut Français de Budapest et l'Université Eötvös Loránd en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie. Madame Aurélie TARDIEU, Docteur en droit public et Maître de conférence à l'Université de Caen, présidait le jury. Il était ouvert aux étudiants en droit francophones de Hongrie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Bulgarie, Croatie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque et de France. Monsieur Bogdan POPOESCU, pour la catégorie des étudiants de l'Europe centrale et orientale, et Madame Maëlys Guezennec, pour la catégorie des étudiants français, ont été lauréats de cette édition 2019.



## NOTRE PROGRAMME E-LEARNING

La vocation de la Fondation René Cassin est de promouvoir, en toutes circonstances, les droits de l'homme par l'enseignement et la recherche. Cette ambition était celle de René Cassin, nous la défendons chaque jour et encore plus aujourd'hui.

La Fondation René Cassin offre un accès gratuit et illimité aux enregistrements vidéo des cours de ses sessions d'été 2018 et 2019 sur sa plateforme Vimeo. Chacun peut ainsi consulter ces cours donnés par les plus grands experts de chaque système de protection des droits de l'homme.

**vimeo**

<https://vimeo.com/iidh>





# FONDATION RENÉ CASSIN

*#FondationReneCassin*

---

2, Allée René Cassin - F - 67000 Strasbourg  
Tél. : +33 (0)3 88 45 84 45 | Fax : +33 (0)3 88 45 84 50  
[administration@iidh.org](mailto:administration@iidh.org) | [www.iidh.org](http://www.iidh.org)